

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

<i>Date de convocation</i> Le 4 mai 2009	Séance ordinaire du Mercredi 13 mai 2009
<i>Date d'affichage</i> Le 6 mai 2009	Ouverture à 20 heures 30 minutes Présidence de Monsieur Paul MARTINEZ, Maire
<i>Nombre de Conseillers</i> En Exercice : 19 Présents : 17 Votants : 19	Présents : Mmes & Mrs MARTINEZ, SOLOMÉ, DUTRU, DEFRESNE P., KOUDOGBO, CHAPEAU, SARLET, LE PARC, DEFRESNE A., DELALANDE, GÉRARD, RACINAIS, TREMBLAY, GUALINI, DARGERIE, FAYOLLE & TABU
<u>OBJET</u>	Excusés : Mr BRAYE procuration à Mr MARTINEZ Mr BRICET procuration à Mr SOLOMÉ
COMPTE RENDU	Monsieur Claude DUTRU a été élu Secrétaire

APPROBATION DU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT DE LA C.A.M.Y.

Vu la délibération du 17 mars 2009 par laquelle le Conseil Communautaire de la CAMY a arrêté le projet de PLHI,

CONSIDERANT que le PLH est l'outil de planification de la politique intercommunale de l'habitat qui se décline en objectifs quantifiés à l'échelle de chacune des douze communes de la CAMY,

CONSIDERANT les études qui ont été réalisées par les services de la CAMY avec le soutien de l'AUDAS et des cabinets Guy TAIEB Conseil et ARTHEMIS,

CONSIDERANT que la procédure a été menée en partenariat avec les représentants de l'Etat, les communes et l'ensemble des acteurs de l'habitat ; deux séminaires de travail ont notamment rassemblé plus de 120 personnes en juin et décembre 2008, l'un pour valider le diagnostic, l'autre pour discuter et préciser le programme d'actions,

CONSIDERANT que son contenu a reçu un avis favorable de la Commission Habitat de la CAMY,

CONSIDERANT que les principales orientations du PLHI 2009-2014 sont exposées dans la note de synthèse annexée à ce rapport,

CONSIDERANT que l'ensemble des études a été communiqué à toutes les communes ; celles-ci s'articulent en diagnostic, orientations stratégiques, objectifs et programme d'actions,

CONSIDERANT le tableau financier qui est annexé au programme d'actions,

CONSIDERANT que les communes disposent d'un délai de deux mois, à compter du 27 mars 2009, pour rendre un avis, faute de quoi cet avis sera réputé favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de se prononcer favorablement sur le programme local de l'habitat de la Communauté d'Agglomération de Mantes en Yvelines.

CONVENTION CONTRAT ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI

Considérant les besoins en personnel au sein des services techniques, il est proposé la création d'un Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) à temps complet. Ce contrat à durée déterminée, d'une période de 6 à 24 mois, est destiné à favoriser le retour à l'emploi stable de personnes rencontrant des difficultés particulières d'accès au marché du travail.

Rémunération : SMIC soit à ce jour 8€71 brut + 13,08% de charges patronales

Aide de l'Etat : 90% du SMIC brut pour une durée hebdomadaire plafonnée à 22 heures

Dates du contrat : 11/05/2009 pour une période de 6 mois renouvelable

A charge de la commune : 740€ (moyenne mensuelle)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'autoriser le Maire à signer la convention devant intervenir avec le Pole Emploi pour le compte de l'Etat ainsi que tous les documents de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

CONVENTION DE PARTENARIAT DU RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES

Considérant le souhait de la commune de VERT de faire bénéficier les parents et assistantes maternelles de sa commune des missions et conseils du Relais Assistantes Maternelles « La Buscalide » sise 6 rue Gabriel Péri 78200 BUCHELAY,

Considérant qu'en contrepartie et à l'identique de la commune de Magnanville, la commune de Vert participera financièrement au fonctionnement du RAM au prorata du nombre d'Assistants Maternelles agréées domiciliées sur son territoire,

Considérant la précédente convention signée avec la commune de Magnanville,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'autoriser le Maire à signer la nouvelle convention de partenariat d'une durée d'1 an renouvelable avec les communes de Magnanville et de Vert.

TARIFS SEJOUR ETE 2009

Considérant l'organisation d'un séjour été par le Centre de Loisirs de Buchelay du 6 au 15 juillet 2009 sur l'Ile d'Oléron,

Considérant l'avis favorable de la Commission Animation du 30 mars 2009,

Considérant la nécessité de fixer les quotients et tarifs dudit séjour,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'appliquer le quotient familial et les tarifs suivants pour le séjour été 2009 (quotients et taux de participation identiques aux années précédentes), soit :

	SEJOUR SAINT DENIS D'OLERON	
	<i>Participation familiale</i>	<i>Participation Mairie</i>
Quotient A (0 à 533,57 €)	206,00 € (40 %)	309,00 € (60 %)
Quotient B (533,58 à 838,47 €)	278,10 € (54 %)	236,90 € (46 %)
Quotient C (plus de 838.47 €)	360,50 € (70%)	154,50 € (30 %)
Extra Muros	515,00 € (100 %)	
- 10 % sur le deuxième enfant		

CONVENTION DE PARTENARIAT THEATRE DES OISEAUX

Considérant la disponibilité du local situé au-dessus de la Maison du Village,

Considérant la demande de l'Association « LE THEATRE DES OISEAUX » représentée par sa présidente, Madame Fanny LAURENT, afin d'y établir son siège social

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'autoriser le Maire à signer la convention de partenariat avec le THEATRE DES OISEAUX suivant les conditions ci-après :

- **Mise à disposition du local situé au-dessus de la Maison du Village sise place Trolliard à Buchelay, sans contrepartie de loyer ;**
- **Les frais afférant à la mise à disposition de ce local (taxes, fluides et assurance) seront à la charge de l'Association ;**
- **Mise à disposition de la Maison du Village pour la répétition des spectacles de l'Association, sous réserve de sa disponibilité ;**
- **En contrepartie de la mise à disposition de ces deux locaux, l'association s'engage à intervenir gracieusement auprès du public buchelois par le biais de représentations, ateliers ou stages deux fois par an et à participer**

aux différentes animation et manifestations culturelles organisées par la commune, selon un calendrier établi annuellement.

CONVENTION DE PARTENARIAT ADEFRAMS

Considérant que la précédente convention de partenariat signée avec l'ADEFRAMS (Association pour Développer les Echanges entre la France, le Maroc et le Sénégal) sise 67 rue de Vergniaud 75013 – PARIS et représentée par son président, Monsieur Gérard FOURESTIER, est arrivée à échéance le 31 décembre 2008,

Considérant la nécessité de renouveler cette convention pour les trois prochaines années afin de bénéficier de l'accompagnement technique et opérationnel de l'ADEFRAMS nécessaire au maintien du programme de coopération décentralisée avec la commune de KHEMISSET (Maroc),

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'autoriser le Maire à signer la nouvelle convention de partenariat avec l'ADEFRAMS. Par cette convention, la commune s'engage à rémunérer l'ADEFRAMS à hauteur de 8 000 € par an, pour ses différentes missions.

CHANGEMENT DE SYSTEME INFORMATIQUE – BIBLIOTHEQUE

Considérant le nécessaire changement de système de gestion informatique de la bibliothèque de Buchelay, afin de permettre la mise en réseau de la bibliothèque municipale avec l'ensemble des bibliothèques de la CAMY ;

Considérant, après consultation, l'offre de la société AFI concernant l'acquisition du logiciel Pergame Major pour un coût total de 7 570 € HT. Ce Coût comprend l'acquisition de la licence Pergame Major, la reprise de données du logiciel précédent, l'installation sur site ainsi que la formation ;

Considérant que la mise en commun de la formation avec le personnel de la bibliothèque de Magnanville doit permettre de réduire les coûts de formation de 50 % environ, soit une économie attendue de 1 500 € HT pour un coût total réduit à 6 070 € HT ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'autoriser le Maire à solliciter auprès de la CAMY, du Conseil général, du Conseil régional et de l'Etat, toute subvention prévue dans ce cadre, en vue d'assurer l'informatisation de la Bibliothèque de Buchelay.

JURY D'ASSISES

Conformément à l'arrêté préfectoral du 9 Mars 2009, il est nécessaire de tirer au sort les jurés qui seront amenés à composer la Cour d'Assises des Yvelines.

Ce tirage au sort s'effectue à partir de la liste électorale. Pour notre commune, les noms de six électeurs doivent être proposés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal tire au sort le nom des 6 personnes suivantes :

- **Mr Daniel DARGER Y**
- **Mme DEUET épouse LAVALLEE Valérie**
- **Mr BOUSALMI Salim**
- **Mr BOULOM Anatole**
- **Mr MUSSARD David**
- **Mr CROMBEZ David**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

Vu l'article L 2122 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération n° II / 2008 /II du Conseil Municipal en date du 14 mars 2008,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation,

Le conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

Décision n° 13 du 30 mars 2009 :

Sortie Char à Voile du 14 juin 2009

Considérant l'organisation par le Centre des Arts et Loisirs de Buchelay d'une sortie le 14 juin 2009 sur les plages d'Omaha Beach avec initiation au char à voile sur la base nautique EOLIA de Colleville sur mer (Calvados),

Considérant le tarif groupe de 28 € par personne la séance de 2 h pour l'activité « char à voile »,

Considérant l'avis favorable de la Commission Animation en date du 18 mars 2009,

Les tarifs suivants seront appliqués pour ladite sortie :

- Buchelois transport seul : 9 €
- Buchelois : transport et activité « char à voile : 37 €
- Extra-muros transport seul : 18 €
- Extra-muros : transport et activité « char à voile : 46 €
- Activité « char à voile » seule : 28 €

Décision n° 14 du 30 mars 2009 :

Tarifs Activités Week End en Fête

Considérant l'organisation d'un week end en fête les 16 et 17 mai 2009 au Centre des Arts et Loisirs de Buchelay,

Considérant l'avis favorable de la Commission Culture du 10 mars et de la Commission Animation du 18 mars 2009,

Considérant que la billetterie sera effectuée à l'aide du logiciel de billetterie Satory,

Considérant qu'il convient de fixer les tarifs des différentes activités,

Le tarif suivant sera appliqué sur les activités du Week End en Fête :

- Accroland, Tir à l'arc	1.00 €
- Pétanque, Paintball (10 mn), Poneys	2.00 €
- Stands, jeux, Ateliers (structure gonflable, fléchettes, Elasto Rugby, stands, Ateliers Graffs, BD, Arts plastiques, Cirque, Maquillage, Théâtre, Salsa...)	0.50 €

- 2 Saucisses ou merguez frites ou sandwich américain	5.00 €
- Barquette de frites	2.00 €
- Sandwich 2 saucisses ou merguez	3.00 €
- Menu sur réservation	9.00 €
- Repas bénévoles	gratuit

En ce qui concerne la billetterie hors repas, seront édités les billets suivants :

- D'une valeur de 2 € comportant 4 cases à 0.50 €
- D'une valeur de 5 € comportant 10 cases à 0.50 €

Décision n° 15 du 30 mars 2009 :

Contrat de Cession SAVEPROD

Considérant l'organisation par le Centre des Arts et Loisirs de Buchelay d'une lecture publique le samedi 30 mai 2009 au sein de la Bibliothèque Municipale,

Considérant l'avis favorable de la Commission Culture en date du 10 mars 2009,

Considérant qu'il convient de signer un contrat de cession de droit d'exploitation d'un spectacle avec la Société SAVEPROD sise 18 bis rue des sablières 30300 COMPS, représentée par Séverine PORTEBOIS en qualité de représentante légale,

Le contrat de cession de droit d'exploitation d'un spectacle est signé avec la Société SAVEPROD concernant la prestation de Chris SHELDON en temps que conteur, à la Bibliothèque Municipale de Buchelay le samedi 30 mai 2009.

Le montant de la prestation s'élève à 180,00 € TTC

Le règlement s'effectuera par mandat administratif à l'issue de la représentation.

En sa qualité d'organisateur, la Commune de Buchelay aura à sa charge les droits d'auteur et en assurera la déclaration et le paiement.

Décision n° 16 du 30 mars 2009 :

Tarifs sortie Karting

Considérant la sortie organisée le Mercredi 22 avril 2009 au KARTING BELTOISE à TRAPPES par le Club de Loisirs Animations Jeunes du Centre des Arts et Loisirs de Buchelay,

Considérant qu'il convient de prévoir une participation des familles, pour chacune des sorties organisées par le CLAJ,

Le montant de la sortie est évalué à 30 € par enfant. La participation financière des familles est fixée comme suit :

- Buchelois : 15 € par enfant
- Extra-muros : 30 € par enfant

Décision n° 17 du 30 mars 2009 :

Marché Entretien Espaces Verts

Considérant que le précédent marché d'entretien des espaces verts communaux est arrivé à échéance fin 2008,

Considérant la nécessité de passer un Marché à Procédure Adaptée pour l'entretien des espaces verts communaux,

Après analyse des offres par les services techniques,

La proposition de la Jardinerie THEMAR sise 1 bis route des Crêtes – 78270 MERICOURT, représentée par Mr Gilbert THEMAR, en sa qualité de Gérant, est retenue.

L'acte d'engagement est signé avec La Jardinerie THEMAR pour un montant annuel de 83 601,50 € HT soit 99.987,39 € TTC, conclu pour une année à compter du 9 février 2009 et renouvelable une fois par reconduction expresse.

Le règlement s'effectuera par mandat administratif dans un délai de 40 jours à réception de la situation.

Décision n° 18 du 30 mars 2009 :

Maintenance Ascenseur

Considérant la nécessité d'assurer la maintenance de l'ascenseur situé dans les locaux du pôle Petite Enfance, 6 rue Gabriel Péri,

Considérant que le montant annuel ne nécessite pas la passation d'un marché et que la comparaison de 3 devis suffit,

Après analyse des offres par les services techniques,

La proposition de la société SCHINDLER, dont l'Agence IDF Sud Ouest est située ZI de la Croix Blanche 78353 LES LOGES EN JOSAS, est retenue.

Le contrat de service Confort Ascenseurs SCHINDLER EXCELLENCE INDIVIDUEL est signé pour une année pour un montant annuel de 2 020 € HT soit 2 415,92 € TTC, à effet au 01/04/2009 et renouvelable une fois par reconduction expresse.

La facturation sera trimestrielle, payable d'avance par mandat administratif dans un délai de 40 jours.

Décision n° 19 du 10 avril 2009 :

Contrat de Cession Arts Magiques Loisirs

Considérant l'organisation d'un week end en fête au Centre des Arts et Loisirs de Buchelay les 16 et 17 mai 2009,

Considérant qu'il convient de signer un contrat de cession concernant la mise en place d'animation de jeux en bois surdimensionnés avec l'Association ARTS MAGIQUES LOISIRS, sise 28 rue Joseph Lécuyer 29640 PLOUGONVEN, représentée par son président, Mr Sébastien FINI,

Considérant l'avis favorable de la Commission Animation du 5 février 2009,

Le contrat de cession est signé avec l'Association ARTS MAGIQUES LOISIRS pour un montant de 813,28 € TTC.

Le paiement s'effectuera par mandat administratif à réception de facture.

Décision n° 20 du 10 avril 2009 :

Tarifs Entrée Spectacle de Danse 2009

Considérant qu'il convient de voter un tarif d'entrée au spectacle de danse organisé par le Centre des Arts et Loisirs de Buchelay intitulé « *Objets chorégraphiques* » le 07 juin 2009 à La Nacelle à Aubergenville (Yvelines),

Considérant l'avis favorable de la Commission Culture du 10 mars 2009,

Le tarif suivant sera appliqué pour l'Entrée au spectacle de danse 2009 :

Plein tarif	8 €
Enfants – de 12 ans	3 €

Décision n° 21 du 10 avril 2009 :

Convention ICO BASE NAUTIQUE

Considérant l'organisation par le Centre de Loisirs de Buchelay d'un séjour été à Saint Denis d'Oléron (17650) du 6 au 15 juillet 2009,

Considérant qu'il convient de signer une convention pour les activités de sports nautiques avec ICO BASE NAUTIQUE ERIC TABARLY – 17650 SAINT DENIS D'OLERON,

Considérant l'avis favorable de la Commission Animation du 30 mars 2009,

Une convention est signée avec YCO BASE NAUTIQUE ERIC TABARLY, concernant les activités nautiques (dériveur collectif et planche à voile) durant le séjour été 2009 pour 12 enfants et 2 accompagnateurs.

Le montant de la prestation s'élève à 558,00 € TTC.

Un acompte de 30 % s'élevant à 168 € TTC devra être réglé lors de la réservation.

Décision n° 23 du 10 avril 2009 :

Convention Saint Denis Croisière

Considérant l'organisation par le Centre de Loisirs de Buchelay d'un séjour été à Saint Denis d'Oléron (17650) du 6 au 15 juillet 2009,

Considérant qu'il convient de signer une convention pour l'organisation d'une excursion à bord du navire « *Picot des Iles* » le mercredi 8 juillet 2009 avec la Société SAINT-DENIS CROISIERES, sise 9 rue de l'Océan Chassiron 17650 SAINT DENIS D'OLERON,

Considérant l'avis favorable de la Commission Animation du 30 mars 2009,

Une convention est signée avec la Société SAINT-DENIS CROISIERES pour un montant de 264 € TTC pour 20 enfants et 5 accompagnateurs.

Un acompte de 30 % s'élevant à 79,20 € devra être réglé à la réservation.

Décision n° 24 du 10 avril 2009 :

Convention LOCALOISIRS

Considérant l'organisation par le Centre de Loisirs de Buchelay d'un séjour été à Saint Denis d'Oléron (17650) du 6 au 15 juillet 2009,

Considérant qu'il convient de signer une convention avec LOCALOISIRS sise Le Port de Plaisance 17650 SAINT DENIS D'OLERON, représentée par Mme SERRE, pour la location de 12 vélos du 7 au 14 juillet 2009,

Considérant l'avis favorable de la Commission Animation du 30 mars 2009,

La convention est signée avec LOCALOISIRS pour un montant de 499,20 € TTC.

Un acompte de 30 % s'élevant à 149,76 € devra être réglé lors de la réservation.

Décision n° 25 du 10 avril 2009 :

Convention DIABOLO FUN

Considérant l'organisation par le Centre de Loisirs de Buchelay d'un séjour été à Saint Denis d'Oléron (17650) du 6 au 15 juillet 2009,

Considérant qu'il convient de signer une convention avec la société DIABOLO FUN sise BP 1 - 17650 SAINT DENIS D'OLERON, représentée par Mr LAFITTE, cogérant, pour l'activité Surf et Bodyboard durant le séjour été,

Considérant l'avis favorable de la Commission Animation du 30 mars 2009,

La convention est signée avec DIABOLO FUN pour un montant total de 1 328 € TTC détaillée comme suit :

- prix TTC de la séance d'1 h 30 : 33,20 €
- nombre de séances : 5
- nombre de participants : 8

Un acompte de 50 % s'élevant à 664 € devra être réglé lors de la réservation.

Décision n° 26 du 4 mai 2009 :

Suppression Régie de Recettes Activités Périscolaires

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 16 décembre 2002 instituant une régie de recettes auprès de la Commune de Buchelay pour l'encaissement des activités périscolaires,

Considérant que cette régie a fait l'objet d'un regroupement au titre de la régie unique,

La régie de recettes instituée auprès de la Commune de Buchelay pour l'encaissement des activités périscolaires est supprimée à compter du 1^{er} mai 2009.

Décision n° 27 du 4 mai 2009 :

Suppression Régie de Recettes Activités Animation

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 15 décembre 1995 instituant une régie de recettes auprès de la Commune de Buchelay pour les activités du secteur animation,

Considérant que cette régie a fait l'objet d'un regroupement au titre de la régie unique,

La régie de recettes instituée auprès de la Commune de Buchelay pour les activités du secteur animation est supprimée à compter du 1^{er} mai 2009.

Décision n° 28 du 4 mai 2009 :

Suppression Régie de Recettes Crèche

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 18 décembre 2003 instituant une régie de recettes auprès de la Commune de Buchelay pour l'encaissement des produits de la crèche,

Considérant que cette régie a fait l'objet d'un regroupement au titre de la régie unique,

La régie de recettes instituée auprès de la Commune de Buchelay pour l'encaissement des produits de la crèche est supprimée à compter du 1^{er} mai 2009.

Décision n° 29 du 4 mai 2009 :

Tarifs Ateliers « Jeux de Mots »

Considérant l'organisation par le Centre des Arts et Loisirs de Buchelay d'un atelier autour de l'Écrit intitulé « Jeux de mots » proposé au tout public mais plus particulièrement aux adolescents du 6 au 10 juillet 2009,

Considérant l'avis favorable de la Commission Culture du 11 avril 2009,

Considérant qu'il convient d'en voter les tarifs,

Le tarif suivant sera appliqué sur les ateliers proposés dans le cadre de « JEUX DE MOTS » :

- 35,00 € la semaine par enfant quelque soit le nombre d'ateliers choisis
- 17,50 € la semaine par enfant inscrit au Club Ados

Gratuité par enfant inscrit au CLSH

Décision n° 30 du 4 mai 2009 :

Camping Séjour été 2009

Considérant l'organisation par le Centre de Loisirs de Buchelay d'un séjour été à Saint Denis d'Oléron (17650) du 6 au 15 juillet 2009 pour les enfants du C.L.S.H et du C.L.A.J., au Camping Municipal de SAINT DENIS D'OLÉRON 17650 représenté par son régisseur, M.CHEVALIER,

Considérant l'avis favorable de la commission Animation du 30 mars 2009,

Considérant qu'il convient de signer la convention de séjour,

La convention de séjour est signée avec le Camping Municipal de Saint Denis d'Oléron 10 Boulevard d'Antioche 17650 Saint Denis d'Oléron pour un montant de 966,45 € TTC.

Les arrhes d'un montant de 78,75 € seront versées à la réservation.

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur le Maire évoque :

- Le recrutement de Nicolas ARDOUIN au poste de directeur au CLSH de Buchelay à partir du 11 mai 2009
- L'arrêt du chantier OPIEVOY au chemin des Meuniers
- Les problèmes de circulation le matin devant le bar-tabac Le Gallia
- Le projet PEDIBUS avec la mise en place d'un premier trajet pour la rentrée de septembre 2009.

Monsieur le Maire rappelle également :

- Le week end en fête au Centre des Arts et Loisirs les 16 et 17 mai prochains
- La fête des voisins le 26 mai prochain
- Le voyage des anciens le 2 juin prochain en Normandie (Asnelles et Port en Bessin)
- Les élections Européennes le dimanche 7 juin prochain et la randonnée VTT « La Bucheloise » ce même jour
- La remise des Dictionnaires aux élèves du CE1 et CM2 le vendredi 12 juin à 14 h à la salle polyvalente du groupe scolaire
- La remise des livres aux enfants de la maternelle le vendredi 19 juin à partir de 9 h en Mairie de Buchelay (salle des mariages)
- La cérémonie commémorative du 18 juin à 18 heures
- La remise des médailles du travail le vendredi 19 juin à 18 h 30 en Mairie

- La fête de la Musique le samedi 20 juin sous la halle place Trolliard avec la production de plusieurs groupes de jazz à partir de 14 h et un concert de Ricky Ford à 20 h 30
- La cérémonie de départ de Mme VENUAT le vendredi 26 juin à 18 h 30
- Le prochain Conseil Municipal le Mercredi 1^{er} juillet à 20 h 30
- Le stage « Jeux de Mots » autour de l'Écrit prévu au CAL entre le 6 et le 13 juillet prochain et concernant les enfants du Mantois de 8 à 18 ans.

Pour Extrait Conforme

Le Maire,